



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 21 AVRIL 2022

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**Conseil d'administration
ou
Commission financière et de contrôle
de L'AVENIR SOCIAL**

Selon les statuts de l'association [article 11] le Conseil d'administration de *L'Avenir social* est composé d'au moins 15 membres. Il convient d'être adhérent·e à jour de sa cotisation annuelle de l'association pour déposer une candidature au CA. La candidature peut être déposée par une organisation adhérente ou par un·e adhérent·e à titre individuel.

Le Conseil d'administration se réunit généralement 6 à 7 fois par an au siège de l'association à Montreuil et en visioconférence. Il est nécessaire [sauf cas de force majeure] d'assurer une présence régulière.

Les administrateurs·trices élus·es ont la responsabilité de décider et d'assurer le suivi des activités de l'association et de participer, en fonction de leurs moyens, au développement de celles-ci.

La Commission financière et de contrôle est composée de trois membres [article 17] et se réunit au moins 2 fois dans l'année. Elle assiste aux réunions du Conseil d'administration.

Les candidatures doivent parvenir au plus tard le lundi 11 avril 2022 à l'association.

Elles seront examinées par le CA sortant qui fera des propositions à L'Assemblée générale pour la composition définitive du nouveau Conseil d'administration et de la Commission financière et de contrôle.

Nom :

Adresse :

.....

Courriel : @

Téléphone : Portable :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Profession :

Candidature présentée par l'organisation(1) :

.....

Candidature au Conseil d'administration

Candidature à la Commission financière et de contrôle

Date et signature du/de la responsable

(1) Nom, adresse et tampon de l'organisation